



Communiqué de presse

Vitry-sur-Seine, le 15 novembre 2018

L'industrie du caoutchouc s'engage en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap !

A l'occasion de la 22^{ème} semaine pour l'emploi des personnes handicapées qui aura lieu du 19 au 25 novembre 2018, le Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères (SNCP) et ses entreprises adhérentes se mobilisent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Un premier niveau d'engagement satisfaisant

Depuis déjà plusieurs décennies, les entreprises du caoutchouc quelle que soit leur taille, tant dans le secteur du pneumatique que dans celui du caoutchouc industriel, affirment au quotidien leur responsabilité sociale et sociétale. La politique de ces entreprises est résolument orientée vers la promotion de l'égalité des chances et de l'inclusion. Les actions dans les territoires se déclinent par des publications d'offre d'emplois sur les sites spécialisés (AGEFIPH par exemple), des recrutements, des accompagnements, des aménagements de postes, des horaires et du temps de travail, des créations spécifiques de postes adaptés à tel ou tel handicap, des participations à des salons spécialisés, des partenariats avec des entreprises adaptées et des établissements et services d'aide par le travail (ESAT)...

D'après l'enquête réalisée par le SNCP à l'automne 2018, 80 % des entreprises mettent en œuvre des pratiques particulières de recrutement, de sensibilisation interne et d'aménagement de postes en faveur des personnes en situation de handicap.

De la nécessité d'aller plus loin

Pour renforcer la prise en compte du handicap dans le milieu professionnel, les entreprises du caoutchouc doivent continuer à œuvrer en sa faveur.

Au moment où s'engage une grande réforme de la formation professionnelle, l'axe de l'alternance – apprentissage et de l'emploi des personnes en situation de handicap (*deux thèmes de la 22^{ème} semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées*) doit être renforcé dans les entreprises du caoutchouc. En permettant l'intégration progressive du collaborateur dans l'entreprise, l'apprentissage répond particulièrement bien à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Malgré un taux de chômage qui reste encore élevé en France, certains secteurs d'activités, c'est le cas de l'industrie du caoutchouc, peinent à recruter de nouveaux collaborateurs et de nombreux postes restent ainsi non pourvus. En déposant des offres d'emploi sur les sites dédiés au handicap, les entreprises industrielles accroissent leur chance de pourvoir des postes où les candidatures manquent et de trouver des femmes et des hommes de talents !

Avec des collaboratrices et des collaborateurs en situation de handicap, les équipes gagnent en dynamisme, en confiance, en cohésion et en adaptation.

C'est pourquoi en 2019, les entreprises du caoutchouc continueront de s'engager au profit de l'emploi des personnes en situation de handicap. Les grands défis industriels de demain se gagneront avec des collaboratrices et des collaborateurs venant de tout horizon.

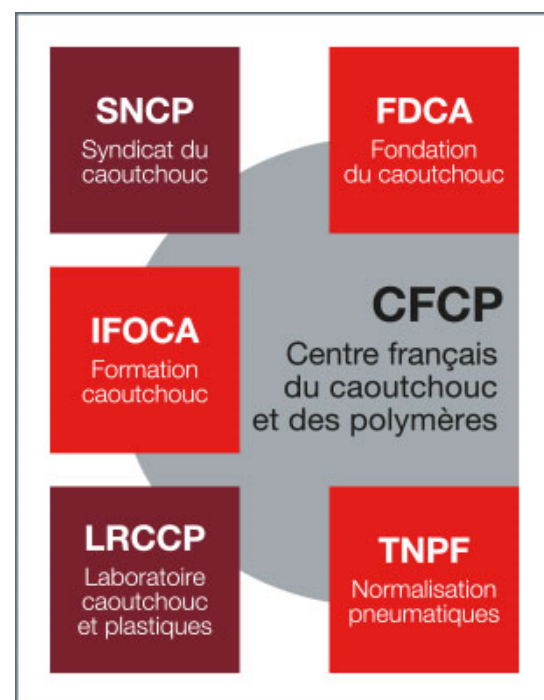
Dominique BELLOS, Présidente du SNCP, rappelle « *qu'au-delà des raisons légales, il existe bel et bien des raisons morales, managériales, organisationnelles et stratégiques, qui justifient l'emploi de personnes en situation de handicap* ».

Les entreprises du caoutchouc recrutent et mettront tout en œuvre pour que l'intégration des personnes en situation de handicap dans leurs équipes soit une réussite.

A propos de :

Le Syndicat National du Caoutchouc et des Polymère (SNCP) est un des organismes professionnels qui structure le CFCP (le Centre Français du Caoutchouc et du Polymères), au même titre que le SNCP, la FDCA (Fondation du Caoutchouc), le TNP (Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France) et l'IFOCA (Institut National de Formation et d'enseignement professionnel du Caoutchouc), tous destinés à accompagner le développement de la filière caoutchouc en France et en Europe. Les principales compétences du CFCP sont : la formation, la R&D, l'assistance technique, l'environnement, les relations sociales, la veille économique, la gestion de projets, la promotion...

L'industrie de la transformation du caoutchouc en France emploie 45 000 personnes au travers ses deux secteurs : fabrication et rechapage de pneumatiques et fabrication d'autres articles en caoutchouc. On dénombre en France 240 entreprises transformatrices de caoutchouc produisant annuellement plus de 700 000 tonnes de pneumatiques, de pièces techniques ou d'articles grand public en caoutchouc.



Contacts presse :

Jean-François MALIGNON – Directeur des Affaires Sociales – jean-francois.malignon@lecaoutchouc.com – 06 22 70 30 73

Bruno MURET – Directeur de la Communication – bruno.muret@lecaoutchouc.com – 06 22 70 30 77